

Notification 2025/007

13 mars 2025

NOTIFICATION AUX PARTIES

Intégration des priorités de l'AEWA dans les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité

Le Secrétariat du PNUE/AEWA constate que dans de nombreuses Parties contractantes de l'AEWA le processus est en cours pour réviser et mettre à jour les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (NBSAP), afin de s'aligner sur le Cadre mondial pour la biodiversité (abréviation GBF pour Global Biodiversity Framework) de Kunming-Montréal et ses buts et objectifs.

Étant donné que de nombreux pays de la zone de l'Accord de l'AEWA n'ont pas encore achevé ce processus, le Secrétariat aimerait rappeler aux Parties l'Objectif 5.5 du [Plan stratégique de l'AEWA 2019-2027](#), qui vise à ce que la conservation des oiseaux d'eau migrateurs soit « intégrée dans la nouvelle génération de Plans d'action nationaux et/ou dans les politiques ou plans nationaux similaires par au moins trois quarts des Parties contractantes ».

Le Secrétariat rappelle en outre aux Parties l'analyse des [Opportunités pour l'AEWA de soutenir le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal après 2020](#) (document en anglais seulement), qui a été discutée lors de la 8^{ème} Réunion des Parties à l'AEWA et approuvée par le Comité permanent de l'AEWA lors de sa 23^{ème} réunion, conformément à la Résolution 8.9. Cette analyse met en évidence diverses questions pour lesquelles la mise en œuvre complète de l'AEWA contribuera à la réalisation des objectifs du GBF - dont beaucoup contribueront également à la réalisation des Objectifs de développement durable et des objectifs internationaux relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci. Elle conclut que la mise en œuvre de l'AEWA sera la plus bénéfique pour le GBF en ce qui concerne les actions qui :

- assurent la conservation et l'utilisation rationnelle des réseaux nationaux d'aires protégées, en particulier, mais sans s'y limiter, des zones humides, et dans les environnements terrestres et marins (Objectif 3 du GBF) ;
- veillent à ce que l'utilisation des terres soit pleinement compatible avec le maintien des populations d'oiseaux d'eau migrateurs (objectifs 1, 10, 14 et 18 du GBF) ;

- réduisent, atténuent et compensent la perte et la dégradation des habitats, le cas échéant restaurent les habitats dégradés pour inverser les pertes passées et créent de nouvelles zones humides multifonctionnelles (Objectifs 2, 14 & 15 du GBF) ;
- s'attaquent aux causes et aux conséquences de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (objectif 6 du GBF) ;
- mettent en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique, y compris des solutions basées sur la nature et des approches écosystémiques liées aux habitats des oiseaux d'eau (en particulier, mais pas seulement, les zones humides) (Objectifs 8 & 11 du GBF) ;
- suppriment les causes inutiles de mortalité des oiseaux d'eau et s'assurent que les prélèvements, lorsqu'ils sont effectués, sont durables (Objectifs 4, 5 & 7 du GBF) ; et
- développent un engagement fort avec les communautés locales en ce qui concerne la gestion et l'utilisation rationnelle des oiseaux d'eau et de leurs habitats dans les zones humides (Objectifs du GBF 9, 12, 21 & 22).

Le Secrétariat prie instamment les autorités administratives de l'AEWA d'utiliser cette analyse dans le cadre de leurs engagements concernant l'intégration de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans les Plans d'action nationaux révisés.

Le Secrétariat encourage également les Parties contractantes à fournir des informations sur leurs efforts pour intégrer les priorités de l'AEWA dans les SPANB dans leurs rapports sur la mise en œuvre de l'AEWA pour la période 2021 - 2024 (en particulier en réponse à la question 99 du rapport national) et rappelle aux Parties que ces rapports doivent être remis avant le **13 mai 2025**.